

## Fiche d'accueil des personnes en situation de handicap Accessibilité des formations

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche de formation, au mieux de nos moyens, selon la ou les situations de handicap que vous rencontrez. **Emmanuel Ballet de Coquereaumont** est votre contact privilégié pour échanger avec vous sur votre besoin en formation et mise en œuvre de moyens de compensation. Tel : 06.24.56.48.80 ou Mail : info@coeurdenfant.fr

Une étude sera réalisée pour vous permettre de suivre la formation.

### Le contexte de votre demande

Lors de votre contact avec notre organisme, nous vous invitons à nous préciser si vous êtes conseillé dans votre choix de formation et si vous bénéficiez d'accompagnement dans le cadre de votre parcours professionnel (MDPH, Cap Emploi, conseiller en évolution professionnelle, Missions locales, etc.).

Des bilans d'entretien ou prestations définies par votre référent de parcours pourront être des éléments utiles à l'analyse de votre besoin. La sollicitation de ce référent de parcours et la transmission de ces documents restent bien sûr à votre discrétion.

### L'identification d'une problématique de santé et/ou d'un handicap

Pouvoir identifier et appréhender votre problématique de santé et/ou handicap nous permet d'adapter le déroulement et contenu de la formation et de mettre en place les aménagements et les moyens de compensation nécessaires. L'objectif est de pouvoir assurer la faisabilité de votre projet de formation.

### La reconnaissance administrative du handicap

La reconnaissance administrative du handicap vous permet d'accéder à un certain nombre d'aides et de mesures liées au handicap pendant la formation et/ou à la sortie. Pour plus de renseignements sur les modalités administratives de déclaration de cette reconnaissance nous tenons à votre disposition une liste de référents handicap.

### Aménagement

Les formations doivent être accessibles à tous, moyennant la mise en œuvre d'aménagements raisonnables. Le décret n°2006-26 du 9 janvier 2006 relatif à « la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant » précise que les aménagements peuvent porter sur :

1. Un accueil à temps partiel ou discontinu
2. Une durée adaptée de formation
3. Des adaptations individuelles ou collectives
4. Des adaptations des méthodes et des supports pédagogiques

5. L'aménagement des règles générales de l'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation

Notre analyse comporte donc des questions relatives à ces thématiques.

## Compensation

La compensation du handicap se traduira donc, dans la mesure de nos moyens, par une réponse individualisée et adaptée permettant de supprimer ou du moins de réduire les difficultés rencontrées par l'entremise d'aides techniques, humaines, organisationnelles, etc.

## Accompagnement et suivi

### Pendant la formation

**Emmanuel Ballet de Coquereaumont** est à votre écoute en cas de besoin pour adapter au mieux les conditions de formation en cours, dans la mesure des moyens.

### Bilan de fin de formation

La rédaction d'un bilan de fin de formation est proposé en concertation pour transcrire les aménagements ou adaptations qui ont pu être mis en place ; les difficultés repérées au niveau pédagogique, périphérique (ex : transport, hébergement, etc.), mais également les points forts et les leviers sur lesquels le participant et l'organisme se sont appuyés pendant la formation.

Ce document sera validé par la Méthode Cœur d'enfant® et fera l'objet d'une autorisation si une transmission est demandée par un tiers (prescripteur ou référent de parcours, comme Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale, etc.). Il vous servira également de support et historique dans le cadre votre parcours professionnel.

### L'adéquation de votre projet au regard de votre situation de handicap

Au cours d'un entretien téléphonique, il sera possible de pouvoir mesurer l'adéquation entre les compétences acquises grâce à nos formations et leurs mises en application dans la sphère professionnelle au regard de votre situation.

## Les aides spécifiques de l'AGEFIPH

Ces aides sont envisageables **en complémentarité des dispositifs de formation de droit commun** et n'ont pas vocation à s'y substituer. Elles s'adressent aux personnes handicapées demandeurs d'emploi.

Selon les actions, l'Agefiph finance la totalité du coût ou le cofinance avec la Région, l'État, les collectivités territoriales ou Pôle Emploi.

Tout projet de formation individuel doit s'inscrire dans un parcours d'insertion et faire l'objet d'une validation préalable par l'organisme qui vous accompagne (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale ...).

Pour établir votre dossier, un conseiller peut vous accompagner.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site de l'AGEFIPH (association chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées).

**La liste des réseaux partenaires Handicap de la Méthode Cœur d'enfant® est à votre disposition**